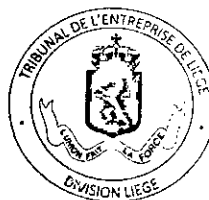


**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25125924*****26 SEP. 2025****Greffe**N° d'entreprise : **0786 509 058**

Nom

(en entier) : **AMJ TECHNICS**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**Adresse complète du siège : **RUE FREDERIC-NYST 51 BOITE 11 A 4020 LIEGE****Objet de l'acte : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du jeudi 02 janvier 2025

Le jeudi 02 janvier 2025, au siège social, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société AMJ TECHNICS.

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Monsieur Arbib Jamal. Il procède à la vérification des présences : est présent l'actionnaire dont le nom, prénom ainsi que le nombre de titres sont mentionnés ci-après :

Monsieur Arbib Jamal: 120 actions

Le capital social étant représenté par la totalité des 120 actions, l'assemblée peut valablement délibérer sur son ordre du jour :

- transfert du siège social

L'assemblée délibère et prend à l'unanimité la résolution suivante :

- Le siège social est transféré Rue Floréal 36 à 4020 Wandre avec effet immédiat.

Lecture est donnée du présent procès-verbal et celui-ci est ensuite approuvé par l'assemblée. La séance est levée à 18 h 15.

Arbib Jamal

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 06/10/2025 - Annexes du Moniteur belge